



Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2024

17. Tarifs de billetterie de La Pokop – salle de spectacle Paul Collomp

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,

Vu :

- le code de l'éducation, notamment les articles R. 822-1 et suivants,
- la convention relative à la gestion partagée de la salle de spectacle dans le bâtiment Paul Collomp du 01 juin 2021 conclue entre le Crous de Strasbourg et l'Université de Strasbourg,

Après avoir entendu le rapport de Mme Sophie ROUSSEL, directrice générale du Crous de Strasbourg,

Considérant ce qui suit :

Tôt ou t'art est un réseau associatif alsacien, centre de ressources culture et inclusion, qui permet la rencontre et la collaboration des professionnels et des bénévoles de l'action sociale et de la culture. Depuis 2001, l'association fédère une multiplicité d'acteurs et d'actrices, qui représentent en 2023, environ 500 établissements et 70 000 personnes.

A travers les projets qu'il porte ou qu'il soutient, le réseau Tôt ou t'art est un activateur de cohésion sociale, d'inclusion et de création, destiné à faire évoluer le regard de la société sur les personnes accompagnées par les structures de la solidarité, de la santé et de la justice

Parmi les actions de Tôt ou t'art figure une sélection de plus de 7600 places de spectacles à 3 euros ou gratuites, issues de la programmation des établissements culturels.

La Pokop, salle de spectacle Paul Collomp, souhaite à compter de la prochaine saison intégrer le réseau Tôt ou t'art et ajouter le tarif de 3 euros à sa grille tarifaire pour les bénéficiaires de ce réseau.

La Pokop souhaite également appliquer un tarif plein à 10 euros afin de s'ajuster aux tarifs des salles de spectacles de l'Eurométropole de Strasbourg.

APPROUVE les tarifs de billetteries suivants, applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 pour l'ensemble de la programmation culturelle et artistique de La Pokop, à l'exception de productions étudiantes en entrée libre :

Etudiant	2 euros
Tôt ou t'art	3 euros
Tarif plein	10 euros
Tarif réduit (Scolaire, moins de 18 ans, demandeur d'emploi, minima sociaux, intermittent du spectacle, personnels Universités et Crous)	4 euros



Résultat du vote :

Nombre de participants au vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2024

La présidente du conseil d'administration,
Madame Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'Innovation
Région académique Grand Est